

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Mr et Mme Wilfried et Rita VIERSTRAETE-DEKEYSER**
Demeurant à 8820 – TORHOUT, Biezenstraat, 6

Le terrain concerné est situé à **EREZEE, avenue des Nations Unies, 18A**
Et cadastré 1ère Division section A n° 1362E

Le projet consiste en la construction d'un volume secondaire pour sauna, rangement bois et terrasse couverte, la régularisation d'un abri de jardin et la démolition d'un abri à bois
Et présente les caractéristiques suivantes (2) :

Art. D.IV.5 – Avec écart aux prescriptions urbanistiques du permis de lotir « HALIN-COLLIN » autorisé le 14 juin 2004 :

- Art. 3.1 – dépassement de la zone de bâtisse à l'arrière
- Art. 3.1.4 – dégagement latéral : établissement du début du volume secondaire à 3,44 m de la limite de référence
- Art. 5.4 – construction d'un deuxième volume secondaire
- Art. 5.5. – volume en renforcement
- Art. 7.1 – baie à configuration horizontale

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09h00 à 12h00 à l'adresse suivante :

Administration communale d'EREZEE, Service Urbanisme, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 1^{er} février 2019 au 21 février 2019 au Collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE.
- Par télécopie au numéro 086/320.923

L'enveloppe ou la télécopie portera la mention : Annonce de projet « dossier demande permis d'urbanisme VIERSTRAETE ».

Affiché à EREZEE, le 17 février 2019